

Conditions de transport et de réservations Condor Ferries

A - Conditions de transport

PRÉAMBULE

Tous les passagers ainsi que leurs bagages et véhicules sont transportés conformément aux « Conditions générales et particulières de transport et réservation maritime » (désignées également ci-après par le sigle (CGPTR) de Condor Ferries (désignée également ci-après par la « Compagnie »). Ces conditions, formant une partie intégrante du contrat de transport et de réservation, sont considérées comme acceptées et approuvées par les passagers tant en leur nom qu'en celui des personnes voyageant à leur côtés, des propriétaires des bagages, effets, véhicules ou tout autre bien transporté. Les passagers et les personnes voyageant à leurs côtés ainsi que les propriétaires des bagages, effets, véhicules ou tout autre bien transporté reconnaissent avoir, préalablement à leur acceptation, pris connaissance des CGPTR.

En toute hypothèse ces CGPTR sont mis à disposition de toutes personnes intéressées dans les bureaux de la compagnie, sur Internet ou sur simple demande. Le terme « passagers » désigne toute personne acceptant, recevant ou utilisant le billet ou voyageant grâce à ce billet.

Il est important de prendre notamment bonne note que :

A. Les clauses de la Convention d'Athènes de 1974 relatives au transport par mer de passagers et de leurs bagages (complétée lorsque nécessaire par l'ordonnance de 1998 relative au transport par mer des passagers et de leurs bagages – compagnies de transport du Royaume-Uni) sont incluses dans les conditions de transport de Condor Limited relatives au transport par mer de passagers, de leurs bagages et des véhicules accompagnés.

Cette convention limite, en diverses circonstances, la responsabilité de la compagnie en cas de décès ou de blessure personnelle, perte ou dommage des biens (y compris les véhicules) et comprend des dispositions particulières pour les objets de valeur. En outre, cette convention définit que les bagages sont supposés livrer sans aucun dommage, sauf si la compagnie, ou toute autre compagnie de transport en question, a reçu une notification écrite.

(i) En cas de dommage apparent, avant ou au moment du débarquement ou re- livraison ; ou

(ii) en cas de dommage non apparent ou de perte, dans les 15 jours suivant la date de débarquement ou de re-livraison, ou suivant la date à laquelle la re-livraison aurait dû avoir lieu.

Pour les autres cas, la compagnie pourra décider d'un éventuel dédommagement commercial dont le montant ne pourra être supérieur au coût de la partie non utilisée du billet.

B. En cas de perturbation, de retard ou d'annulation des services pour des raisons indépendantes de la volonté de la compagnie, celle-ci ne saurait être tenue responsable de tout frais ou conséquence qui en découlerait et aucun remboursement ne sera effectué à l'égard des passagers et / ou accompagnant et/ou véhicules transportés par une autre société de transport.

C. La compagnie se réserve le droit de refuser l'accès à bord de tout passager qui, selon la compagnie, risquerait de porter préjudice au bon déroulement du voyage ou constituerait un risque pour la sécurité du navire et de son personnel, des passagers et accompagnant ou bien transporté. Dans ce cas, la compagnie ne saurait être tenue responsable de tout frais supplémentaire, ou de toute autre conséquence. Plus généralement, la compagnie ne saurait

être tenue à une quelconque indemnisation.

ARTICLES PROHIBES

La réglementation (amendement) de 1979 de la marine marchande relative aux MARCHANDISES PROHIBÉES (marchandises dangereuses) interdit le transport de certaines marchandises telles que les explosifs, le gaz, les matériels radioactifs ou magnétiques, les fusées de détresse, les fusées de feu d'artifice, les substances chimiques, les aérosols etc.

PERSONNES MINEURS

Nous sommes au regret de vous informer que nous ne pouvons accepter à bord des enfants âgés de moins de 14 ans à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un adulte, d'un parent ou d'un tuteur. Les parents ou tuteurs des enfants mineurs, non émancipés, âgés de plus de 14 ans devant voyager seuls devront fournir une lettre d'autorisation de sortie de territoire. Les documents nécessaires en vue de leur embarquement devront être préalablement remplis au port de départ.

Les parents ou tuteurs des enfants mineurs, non émancipés, âgés de plus de 14 ans devant voyager seuls devront mentionnés au plus tard avant l'embarquement les personnes susceptibles de recueillir ces enfants à l'arrivée.

PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE

Les personnes à mobilité réduite ont accès à toutes les parties du bateau destinées aux passagers sous réserves de la configuration des lieux, des contraintes techniques inhérentes à chacune des embarcations ainsi que de la disponibilité du personnel pouvant leur apporter aide ou assistance.

Pour des raisons techniques et pour permettre une meilleure prise en charge des personnes à mobilité réduite, ces personnes devront nous préciser lors de leur réservation si une assistance sera nécessaire pour l'embarquement.

CONDITIONS MÉDICALES ET FEMMES ENCEINTES

Voyager en mer alors que le climat est peu favorable peut s'avérer stressant, désagréable voire à risque pour les personnes à santé fragile ou dans un état de santé fragilisée. Il est fortement conseillé aux personnes souffrant de problèmes cardiaques ou susceptibles d'en avoir, aux passagers suivant un traitement médical ainsi qu'aux femmes dont la grossesse est à risque de demander conseil auprès de leur médecin préalablement à leur voyage.

Un certificat médical précisant de manière spécifique une absence de risque pour les femmes enceintes de plus de 28 semaines pour voyager par bateau est exigée.

ANIMAUX

Les animaux, à l'exception des chiens guides agréés, sont interdits à bord des espaces passagers.

Tous les animaux transportés, y compris ceux mentionnés aux termes de l'Ordonnance de 1999 (Angleterre) portant sur le Plan de voyage des animaux de compagnie (modalités pilote) (PETS) doivent voyager dans un véhicule ou dans une cage fournie par le propriétaire et conforme aux

normes légales. En aucun cas ils devront sortir du véhicule ou de la section du navire réservée aux animaux de l'embarquement jusqu'aux opérations de débarquement.

La Compagnie se réserve le droit de demander préalablement à l'embarquement l'ensemble des documents détenus par les propriétaires de l'animal transporté.

Sans pour autant donner droit à une quelconque indemnisation ou remboursement de leur voyage la Compagnie se réserve le droit de refuser l'accès à bord du propriétaire, de son animal et des accompagnants :

- en cas de refus de se soumettre à cet examen préalable ou présentation de manière incomplète des documents sus mentionnés,
- en cas de refus d'appliquer les règles de sécurité ou en l'absence d'équipement permettant de prévenir tout risque de dommages sur les personnes ou biens.
- en cas de dangerosité manifeste de l'animal des personnes ou bien transportés

Le prix du billet restant alors définitivement acquis à la Compagnie.

L'examen préalable de la compagnie ne préjuge pas de la conformité des documents détenus par les propriétaires de l'animal transportés aux législations en vigueur, aux assurances, et de manière générale à toutes les formalités administratives et sanitaires exigées au jour de l'embarquement pour la détention, garde, transport de cet animal.

De manière générale, les propriétaires font leur affaire personnelle de l'ensemble des réglementations notamment sanitaires, de police, d'assurance et autres en vigueur concernant, notamment, la possession, détention, circulation...des animaux dont ils ont la garde temporaire ou en leur possession. De même ils feront leur affaire personnelle des éventuelles assurances liées à la détention, garde, transport de leurs animaux.

Une fois le navire en mer, l'accès accompagné au pont des véhicules ou à la section du navire réservée aux animaux doit recevoir l'autorisation préalable du Capitaine du navire. L'accès non accompagné au pont des véhicules ou à la section du navire réservée aux animaux est strictement interdit une fois le navire en mer.

Les animaux sont sur la garde et la surveillance exclusive de leur propriétaire. Les propriétaires sont responsables de plein droit de tout dommage, dégradation, blessure occasionnés par leurs animaux tant à l'égard du personnel et des biens de la Compagnie que des passagers, leurs accompagnants et autres biens transportés.

Les propriétaires font leur affaire personnelle des opérations d'embarquement et de débarquement de leurs animaux dans leur cage. En aucun cas les animaux devront quitter leur cage durant ces opérations.

La Compagnie n'est pas responsable des pertes, dommages, ou frais liés au transport d'animaux, quelle qu'en soit la cause.

Le coût de transport de l'animal fait l'objet d'une tarification spécifique précisée plus bas, affichée dans nos bureaux de vente et disponible sur simple demande.

PERTURBATION DU TRAJET

La compagnie ne saurait être tenue responsable en cas de déviation obligeant le navire à amarrer à un port différent du port de destination initial dans le pays de destination.

B - Observations générales

- FORMALITÉS & PASSEPORT

Tous les voyageurs feront leur affaire personnelle des formalités de police, de douane ou de santé nécessaires à l'exécution du voyage et de leur transport. Leur accomplissement et les frais en résultant incombent au seul client.

Les voyageurs de nationalité française (adultes et mineurs) doivent être en possession des documents en règle exigés par les autorités de police, de douane ou de santé nécessaires à l'exécution du voyage. Leur accomplissement et les frais en résultant incombent au seul client.

Sans pour autant garantir l'exhaustivité des mentions suivantes, et sous réserves de l'alinéa 1 de la présente rubrique :

A destination des Iles Anglo-Normandes et de la Grande-Bretagne sont exigés notamment pour les ressortissants français :

- la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ;
- pour les enfants mineurs voyageant seuls, une Autorisation Parentale de Sortie de Territoire (renseignements en mairie).
- les visas sont exigibles pour les ressortissants de certains pays en dehors de la Communauté européenne.

Le permis de conduire ne constitue pas un document d'identité valide pour les autorités de police.

Sans pour autant présumer de la conformité des documents détenus par les voyageurs, la Compagnie se réserve le droit de procéder à la vérification de vos documents d'identité avant l'embarquement. A ce stade la Compagnie se réserve le droit de refuser à l'embarcation toute personne ne justifiant pas de documents réguliers lui permettant d'embarquer ou de séjourner sur la destination indiquée ou toute personne en refusant leur production. Un tel refus ne peut donner lieu à une quelconque indemnisation ou remboursement de leur voyage. Le prix du billet restant alors définitivement acquis à la Compagnie.

La Compagnie ne peut en aucun cas supporter les frais d'annulation résultant du refus ou du retard dans la délivrance des documents nécessaires à l'entrée dans le pays.

ASSURANCE

Il revient aux passagers de veiller à ce qu'eux-mêmes, leur véhicule, et leurs bagages, leurs animaux soient correctement assurés avant d'accepter les présentes Conditions. Sous réserve des dispositions de la Convention d'Athènes, la Société ne sera pas tenue responsable des pertes, dommages, ou frais découlant de l'inapplicabilité ou du caractère impropre d'une couverture d'assurance portant sur ou à l'égard de tout dommage, perte (y compris le décès, la maladie, ou des dommages corporels aux animaux), détention, détérioration, retard, livraison défectueuse ou livraison non exécutée de bagages ou passagers, quelle qu'en soit la cause.

LES DÉLAIS D'ENREGISTREMENT

Il est capital que les automobilistes et les passagers piétons soient enregistrés avant les délais mentionnés ci-dessous. Les automobilistes doivent procéder à l'enregistrement une heure au plus tard avant l'heure de départ indiquée sur le billet et les passagers piétons 40 minutes avant l'heure de départ indiquée sur le billet. Si vous arrivez après le délai minimum prévu avant le départ en mer, nous ne pouvons garantir votre réservation.

Tout retard d'enregistrement équivaut à une annulation par les passagers et ne peut donner lieu à aucun remboursement. Le prix du billet et éventuellement du séjour restant alors définitivement acquis à la Compagnie.

HORAIRES DES DÉPARTS EN MER

Les horaires des départs en mer peuvent s'avérer différents de ceux publiés, en fonction des marées ou de tout autre facteur. Référez-vous toujours aux horaires indiqués sur votre billet. La compagnie se réserve le droit de repousser tout départ en mer sans préavis et pour tout motif indépendant de la volonté de la compagnie. Dans l'éventualité où il nous serait impossible d'assurer le service ferry rapide, les passagers et/ou les véhicules faisant l'objet d'une réservation seront transférés sur le prochain service Condor Ferries disponible.

Information importante : pour des raisons opérationnelles portuaires, il se peut que les navires doivent larguer les amarres jusqu'à 10 minutes avant ou après les horaires publiés. Tous les horaires indiqués sont des horaires locaux. En fonction des marées, il est possible que l'ordre des escales à Guernesey ou à Jersey soit inversé. Veuillez vérifier vos billets pour les horaires de départ.

Contrôle : la Compagnie ne peut être tenue responsable des retards dus aux différents contrôles (documents, fouilles véhicules, bagages et passagers) imposés par les autorités de police, de douane ou par l'application des présentes CGPTR.

CONNEXION MER - FER

Le client doit prévoir un délai minimum de 2 heures pour les connexions maritimes et ferroviaires ou autres au départ ou à l'arrivée à Saint-Malo.

BAGAGES PERSONNELS

(Passagers piétons) Les bagages personnels des passagers piétons sont autorisés jusqu'à 15 kg et ce sans frais supplémentaire. Les excédents de bagages sont acceptés en fonction de la place disponible et feront l'objet d'une tarification particulière. Les matériels de CAMPING, les instruments MUSICAUX, les équipements ÉMETTANT DES ONDES RADIO ou matériel de TOURNAGE, les ÉCHANTILLONS COMMERCIAUX, les PLANCHES DE SURF et PLANCHES À VOILE et le matériel lié à ces activités feront l'objet de frais supplémentaires aux tarifs cargo. Seuls les bagages à main seront autorisés pour les passagers ayant choisi la formule "à la journée". Les bagages doivent porter une étiquette comportant les coordonnées et identités du propriétaire et la destination choisie.

SERVICE CLIENT

Si vous souhaitez nous faire part de vos commentaires ou de vos réclamations concernant votre traversée à bord de notre compagnie, veuillez en avvertir l'équipage des navires ou le service de gestion du port afin qu'ils puissent corriger les points que vous aurez mentionnés. Si nous ne pouvons résoudre les problèmes mentionnés et vous donner entière satisfaction, veuillez écrire au service client dans les 28 jours suivant votre retour : Condor Ferries, Terminal Ferry du Naye – BP 99 35412 Saint-Malo Cedex France. Veuillez nous indiquer la référence de votre réservation et nous décrire en détail les raisons de votre mécontentement afin que nous

puissions procéder à une enquête complète.

C - Conditions de réservations

RÉSERVATIONS ET PAIEMENT

Vous pouvez réserver à notre agence, par téléphone ou par Internet ou par courrier postal.

Vous pouvez payer en euros par tous les moyens usuels de règlement : espèces (uniquement au comptoir), carte bancaire, chèque (à l'ordre de « Jerseytour – Arc Atlantique Voyages » avec mention du N° de réservation).

Dans l'hypothèse d'une réservation à distance une option pourra être maintenue jusqu'à 8 jours à compter de la date de la réservation. Passé ce délai, ces réservations seront annulées. Le règlement par chèque bancaire devra parvenir à nos services au moins 10 jours avant la date du départ.

ANNULATIONS

En cas d'annulation à 30 jours ou plus avant le départ, la compagnie procède au remboursement des sommes versées déduction faite d'une somme dont le montant est indiqué aux conditions tarifaires en vigueur à la date de réservation.

De 29 à 14 jours du départ, les frais s'élèvent à 25% du montant total de la réservation. De 13 jours à 48 heures du départ, ils s'élèvent à 50% du montant total et à 75% pour une annulation à moins de 48 heures du départ programmé.

Si les passagers n'annulent pas leur réservation ou ne se présentent pas le jour du départ à l'heure de convocation, les pénalités seront calculées selon les modalités suivantes :

- Pour 1 Aller-retour supérieur à une journée:

En cas de non présentation à une traversée, celle-ci est automatiquement annulée, et les frais s'élèvent à 100% de ce trajet.

Les conditions tarifaires sont précisées plus bas, affichées dans nos bureaux de vente et disponible sur simple demande.

- Pour 1 Aller-retour dans la journée:

En cas de non présentation au trajet aller, le retour est automatiquement annulé. Les frais s'élèvent à 100% du montant total de la réservation.

MODIFICATIONS

Tout changement du billet de transport (date, horaire, durée du séjour ou réduction du nombre de passagers) fait l'objet d'une tarification spécifique (voir plus bas) et affichée dans nos bureaux de vente ou pourra être obtenue sur simple demande à Condor Ferries - BP 99 - 35412 St-Malo cedex.

La demande de modification devant intervenir au moins 2 heures avant l'heure de départ prévue initialement.

COÛT DU TRANSPORT

Les tarifs du transport comprennent les taxes portuaires, mais tout frais de douane, accise, ou autre taxe et frais est à la charge du passager.

Le prix du billet est calculé notamment en fonction du prix des carburants, de la devise et de la parité entre les monnaies, de la date et horaires de départ et de retour, de la date de réservation.... Les tarifs ne peuvent pas être garantis sans une réservation.

Après l'émission du billet, la compagnie se réserve le droit de répercuter sur le prix du billet les augmentations des éléments évoqués ci-dessus.

SURCHARGE CARBURANT

En raison de la fluctuation du coût des carburants, une surcharge est appliquée par trajet et par personne et vous sera communiquée lors de la réservation.

DIMENSIONS ET TARIFS VÉHICULES DE TOURISME

La configuration du pont voitures des navires de Condor Ferries impose aux clients de communiquer soigneusement les dimensions de leurs voitures et remorques/caravanes ainsi que la hauteur de l'ensemble (incluant le coffre de toit). Les portes vélos sont toujours soumis à un supplément sur la longueur totale du véhicule. Cette règle s'applique sur toutes les réservations faites via Internet, par téléphone ou par une agence de voyages ou un Tour Operator.

Les clients n'ayant pas déclaré correctement les dimensions de leurs véhicules se verront réclamés la différence au moment du départ. Sur certaines traversées particulièrement chargées, l'embarquement peut être refusé en cas d'informations véhicules incorrectes.

Les tarifs mentionnés sont valables uniquement pour des véhicules utilisés à titre privé et non comme véhicule à usage commercial.

Tous les véhicules destinés au transport de marchandises doivent payer les frais de transport selon la réglementation relative aux importations et exportations et conformément aux conditions douanières.

VÉHICULES À USAGE COMMERCIAL ET MARCHANDISES

Les tarifs indiqués ne concernent que les véhicules à usage non commercial et en aucun cas les véhicules avec panneaux latéraux ou tout autre véhicule destiné au transport de marchandises, y compris les effets mobiliers et ménagers. Tarifs séparés pratiqués. Il est impératif de déclarer à la compagnie lors de l'enregistrement et avant le transit les biens commerciaux transportés dans des véhicules privés ou les bagages personnels.

A VOIR : Les passagers voyageant avec des biens commerciaux dans leurs véhicules privés ou avec des bagages personnels contenant des effets mobiliers qui nécessitent de remplir des documents précis ainsi qu'un contrôle des douanes devront payer les frais administratifs qui en découlent et les frais afférents au manifeste de transport dont le montant est défini aux conditions tarifaires précisées plus bas, affichées dans nos bureaux de vente et disponible sur simple demande.

D - Conditions de réservations en ligne

Les réservations en ligne sont soumises au règlement intégral. Les billets ne seront pas émis.

Une fois votre transaction en ligne terminée, vous recevrez un courriel de confirmation à l'adresse courriel indiquée. Cette confirmation fera office de justificatif. Celle-ci devant impérativement être remise au jour du départ.

Les informations que vous nous avez fournies, dont vos informations personnelles et financières, seront transmises sous forme cryptée. Ainsi, vos informations sont codées et sécurisées lors de leur transfert sur Internet.

Les réservations pour les animaux ne peuvent pas être effectuées en ligne.

Les tarifs mentionnés sur ce site concernent les réservations à régler au départ de France. Nous nous réservons le droit de modifier partiellement ou totalement toutes ces informations contenues sur le site (y compris les tarifs et horaires) sans préavis.

E - Sécurité à bord

1. Les bagages ne doivent pas bloquer les sorties de secours ou l'accès au matériel de sécurité.
2. Vous êtes priés de prêter attention aux annonces de sécurité à bord et de bien lire les indications de sécurité sur les affiches que vous trouverez aux points de rassemblement et dans les salons des passagers.
3. Il est fortement recommandé aux passagers d'éviter tout déversement accidentel ; les réservoirs à essence des véhicules doivent contenir 4 litres de moins que la capacité maximum.
4. Les bidons à essence, qu'ils soient vides ou remplis, ne sont pas autorisés.
5. Il est interdit d'accéder au pont des véhicules pendant la traversée.
6. Il est interdit de fumer sur le pont des véhicules.
7. Pour le confort des passagers, il est interdit de fumer dans les salons des passagers. Il est autorisé de fumer uniquement sur les ponts extérieurs. Les MARCHANDISES DANGEREUSES, les MUNITIONS ainsi que les ARMES A FEU ou toutes autres armes de chasse et munitions doivent avoir fait l'objet d'une déclaration lors de la réservation et ne doivent pas être apportées à bord ou sur vous-même, dans vos bagages ou dans votre véhicule, à moins que vous n'ayez obtenu une autorisation écrite de la compagnie, et doivent être transportées conformément aux critères fournis par le ministère des transports. Si vous ne savez pas si vos biens sont considérés comme dangereux, vous devez le vérifier à l'avance avant le voyage sinon l'accès à bord peut vous être refusé. La compagnie ne saurait être tenue responsable dans un tel cas. Les passagers doivent déclarer toute arme à feu, tout produit inflammable, explosif, toutes munitions ou autres substances dangereuses (telles que fusées de détresse, fusées de feu d'artifice, alcool à brûler, etc.) au moment de l'enregistrement et suivre les instructions de la compagnie relatives au chargement de ces types de biens. Il est absolument interdit de transporter des couteaux ou toute autre arme de défense contenant des substances paralysantes (par ex., les bombes de défense à gaz).
8. voir pour les animaux

AVIATION & MARITIME SECURITY ACT (LOI SUR LA SÉCURITÉ EN MATIÈRE DE TRANSPORT AERIEN ET TRANSPORT MARITIME)

Il est impératif de se conformer à la loi de 1990 sur la sécurité en matière de transport aérien et maritime (AMSA) dans l'intérêt de la sécurité et de la protection des passagers et du navire. Les passagers embarqués ainsi que leur biens, véhicules et bagages seront éventuellement soumis à une fouille de la part des autorités autorisées chargées de la sécurité, et ce avant le chargement pour des raisons de sécurité publique.

Conditions tarifaires en vigueur (rédigées le 11 septembre 2012):

Il est conseillé de consulter régulièrement les prix. Ces prix peuvent en effet varier notamment en fonction du prix des carburants, de la devise et de la parité entre les monnaies, de la date et horaires de départ et de retour, de la date de réservation.... Les tarifs ne peuvent pas être garantis sans une réservation.

Après l'émission du billet, la compagnie se réserve le droit de répercuter sur le prix du billet les augmentations des éléments évoqués ci-dessus.

Transport des animaux :

Tarifs pour les routes St-Malo / Iles Anglo-Normandes et St-Malo / Grande-Bretagne
1er animal : 37,50€ par trajet - Animal supplémentaire : 18,75€ par trajet

Annulation

En cas d'annulation plus de 30 jours avant le départ, la compagnie procède au remboursement des sommes versées déduction faite de 18,75€ de frais. De 29 à 14 jours du départ, les frais s'élèvent à 25% du montant total de la réservation. De 13 jours à 48 heures du départ, ils s'élèvent à 50% du montant total et à 75% pour une annulation à moins de 48 heures du départ programmé.

Si les passagers n'annulent pas leur réservation ou ne se présentent pas le jour du départ à l'heure de convocation, les pénalités seront calculées selon les modalités suivantes :

- Pour 1 Aller-retour supérieur à une journée:

En cas de non présentation à une traversée, celle-ci est automatiquement annulée et les frais s'élèvent à 100% de ce trajet.

- Pour 1 Aller-retour dans la journée:

En cas de non présentation au trajet aller, le retour est automatiquement annulé. Les frais s'élèvent à 100% du montant total de la réservation.

Dans tous les cas, il y a un minimum de frais d'annulation d'un montant de 18,75€.

Modifications

Tout changement du billet de transport (date, horaire, durée du séjour ou réduction du nombre de passagers) entraîne des frais de modification de 15,62€.

Compensations en cas de retard ou d'annulation

En cas de retard ou d'annulation causés par des conditions météorologiques défavorables, aucun remboursement ne peut être demandé.

En cas de problème technique sur un service, Condor Ferries offre une compensation pour un retard au départ de plus de 4 heures si ce même retard incombe seul à la compagnie et n'est dû à des facteurs extérieurs comme la fermeture de port (problème de marée), la congestion de port ou la météo.

Les clients peuvent obtenir un formulaire de déclaration de voyage retardé au port le jour de voyage, ou écrire aux Services clients à l'adresse ci-dessous. Condor Ferries BP99 - 35412 St-Malo Cedex.

OFFRES PROMOTIONNELLES

Règles générales: les offres promotionnelles ne sont pas cumulables.